Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/101

10.1.2025

Avis du Comité économique et social européen

Accroître la transparence budgétaire grâce à une budgétisation participative dans l'UE

(avis d'initiative)

(C/2025/101)

Rapporteure: **Elena-Alexandra CALISTRU**

Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»
Adoption en section	11.10.2024
Adoption en session plénière	23.10.2024
Session plénière n°	591
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	174/1/0

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE reconnaît le rôle déterminant que jouent la transparence budgétaire et la budgétisation participative pour renforcer les processus démocratiques et susciter la confiance dans les institutions de l'Union européenne. S'il ne méconnaît pas l'engagement actuel de cette dernière en faveur de ces principes, le CESE met en évidence les importantes possibilités de les améliorer et de les normaliser qui se présentent dans tous les États membres.

1.2. L'Union européenne devrait établir un cadre commun pour la transparence budgétaire pour tous les programmes financés par le cadre financier pluriannuel (CFP). Un tel cadre devrait: a) poser des normes et des lignes directrices claires en matière de transparence budgétaire afin de les appliquer dans tous les États membres; b) mettre en évidence les mécanismes et les bonnes pratiques plutôt que de mettre en place de nouvelles règles; et c) assurer la cohérence entre les différents fonds et programmes de l'Union en matière d'établissement des rapports et d'accessibilité des informations budgétaires. En outre, l'Union devrait encourager et appuyer ses États membres afin qu'ils publient de grands ensembles de données de qualité sur leurs budgets et l'utilisation qu'ils font des fonds européens, puisque cette démarche est indispensable pour la réussite d'une plateforme de la transparence budgétaire, quelle que soit la forme qu'elle revête.

1.3. L'UE devrait favoriser et appuyer les initiatives de budgétisation participative, notamment à l'échelon local et régional, où elles ont montré la plus grande efficacité. Il s'agit notamment: a) de fournir des orientations et des ressources pour mettre en œuvre les processus de budgétisation participative; b) d'encourager les échanges des connaissances et des bonnes pratiques entre les États membres; et c) d'intégrer, lorsque cela est nécessaire, les composants participatifs dans les processus de budgétisation à l'échelon de l'Union grâce à la participation de la société civile organisée, par exemple dans les décisions de financement de la politique de cohésion.

1.4. L'UE devrait concevoir des plateformes numériques, et en promouvoir l'utilisation, afin de renforcer la transparence budgétaire et l'engagement des citoyens. Il s'agit notamment: a) de créer une plateforme numérique conviviale à l'échelle de l'Union pour permettre l'accès aux informations budgétaires et leur compréhension; b) de recourir à l'analyse des données et à l'intelligence artificielle pour donner des vues plus approfondies des données budgétaires et améliorer la prise de décision; et c) de faire en sorte que ces outils numériques simplifient, sans excès ni démagogie, des informations complexes.

1.5. Le CESE recommande aux institutions de l'Union européenne de renforcer les procédures en place de surveillance et d'évaluation au profit de la transparence budgétaire et des initiatives de budgétisation participative. Il s'agit notamment: a) de donner aux organes indépendants de surveillance les moyens de superviser et de vérifier les finances publiques; b) de mettre en place des analyses d'impact sérieuses et des mécanismes solides de retour d'information en faveur de la transparence et des initiatives participatives; et c) de réviser et de mettre à jour à intervalles réguliers les normes et les pratiques dans le domaine de la transparence en s'appuyant sur les résultats des évaluations. Le CESE met en relief la place éminente que tient la Cour des comptes européenne dans ce processus et il recommande d'en renforcer le rôle afin de faire progresser la transparence budgétaire.

1.6. Le CESE souligne qu'il importe de donner la priorité aux démarches qui visent à accroître la sensibilisation et l'engagement du grand public en matière budgétaire. Il s'agit notamment: a) de mener des campagnes globales d'éducation et de sensibilisation dans les domaines de la transparence budgétaire et de la budgétisation participative; b) de fournir une formation et des programmes de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires des pouvoirs publics et des organisations de la société civile; et c) d'engager activement les jeunes et les futurs dirigeants dans les domaines de la transparence budgétaire et des processus participatifs.

1.7. Le CESE entend faire en sorte que la transparence budgétaire et les initiatives de budgétisation participative soient cohérentes avec les objectifs essentiels de l'Union, et concourent à ces derniers, notamment pour ce qui est: a) de se préparer à l'élargissement éventuel de l'Union au moyen de pratiques budgétaires transparentes; b) de trouver le bon équilibre entre les objectifs d'indépendance énergétique et les engagements du pacte vert au moyen de processus budgétaires bien définis et participatifs; c) d'accroître la transparence et l'efficacité de la politique de cohésion, qui représente environ un tiers du budget de l'UE; et d) de soutenir la compétitivité durable de l'Union grâce à la transparence du financement de l'innovation et de la prise de décision économique.

1.8. Le CESE entend, en matière de transparence budgétaire et de budgétisation participative, encourager une coopération accrue et des échanges plus intenses de connaissances entre l'ensemble des différents États membres de l'Union. Pour ce faire, il s'agit: a) de faciliter des programmes à l'échelle de l'Union visant à faire connaître les bonnes pratiques et les modèles couronnés de succès; b) d'appuyer les collaborations régionales afin de relever les défis communs en matière de transparence; et c) de favoriser les partenariats entre les démocraties solidement établies et celles qui se construisent pour renforcer les pratiques en matière de transparence budgétaire.

1.9. Mettre en œuvre ces recommandations peut permettre à l'Union européenne de renforcer notablement la transparence budgétaire et les pratiques de budgétisation participative dans l'ensemble de ses États membres. Ces démarches contribueront à accroître la confiance du public, à utiliser plus efficacement les ressources publiques et à renforcer le processus démocratique dans le cadre existant de la démocratie représentative. Le CESE souligne que ces mesures visent à compléter et à renforcer les structures de gouvernance actuelles de l'Union européenne, et non à s'y substituer; en fin de compte, elles conduiront à accroître l'engagement et l'information de l'ensemble des citoyens, ainsi que la réactivité et la responsabilité des institutions.

2. **Contexte et observations générales**

2.1. La transparence budgétaire et la budgétisation participative sont des éléments essentiels d'une bonne gouvernance, car elles renforcent les processus démocratiques qui complètent les structures de la démocratie représentative.

2.2. Aux fins du présent avis, il est posé ce qui suit.

— La transparence budgétaire s'entend de la disposition d'une administration à divulguer des informations financières. Il s'agit notamment de rendre les données budgétaires accessibles au public, de fournir des rapports clairs et complets sur les recettes et les dépenses publiques et de garantir la transparence des décisions financières.

— La budgétisation participative quant à elle est un processus démocratique dans lequel les citoyens décident directement de la manière d'allouer une partie d'un budget public. Elle permet la participation de la population aux décisions budgétaires, en veillant à ce que les fonds publics soient dépensés de manière à refléter les priorités de cette dernière.

2.3. Malgré l'engagement de l'Union en faveur de la transparence, il existe en matière de transparence budgétaire d'importantes disparités dans les différents domaines de dépenses (par exemple, l'agriculture ou la politique de cohésion) au sein du cadre financier pluriannuel (CFP). Il existe non seulement des différences significatives entre les fonds gérés directement par l'UE et ceux qui font l'objet d'une gestion partagée, mais des différences majeures s'observent même sur le plan des outils et des niveaux de pouvoir. À titre d'illustration, pour la politique de cohésion, au niveau de l'UE, il existe deux exemples de plateformes qui offrent de nombreux outils de transparence pour contrôler les dépenses: «Cohesiondata» ([1]) et «Kohesio» ([2]) assurent le suivi des dépenses quasiment en temps réel, mais elles présentent des degrés de précision différents et sont également tributaires des données collectées au niveau des États membres. Parallèlement, le tableau de bord de la reprise et de la résilience ([3]) ne fournit pas de données en temps réel, mais uniquement un instantané ex post des dépenses au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, car cette dernière a été conçue pour se fonder sur les performances et lie de ce fait l'établissement de rapports à la réalisation de certains jalons et cibles.

2.4. L'Union européenne recourt d'ores et déjà à plusieurs mécanismes pour rendre compte, notamment la procédure de décharge destinée à examiner la manière dont le budget est mis en œuvre, le principe de partenariat destiné à associer les citoyens et la société civile à la planification des Fonds européens, et les panels de citoyens destinés à donner au public voix au chapitre dans les questions budgétaires. Ce dernier mécanisme met particulièrement l'accent sur la participation de la jeunesse, puisqu'il est assorti de l'objectif de compter dans les rangs des panels un tiers de représentants des jeunes. Ces instruments bien établis jettent les fondements d'un renforcement de la transparence budgétaire et des processus participatifs à l'échelon de l'Union européenne.

2.5. Dans l'Union, la budgétisation participative a été mise en œuvre à différentes échelles. Elle s'est avérée la plus efficace à l'échelon local, où elle sert à la fois d'instrument de prise de décision et d'occasion de former les citoyens. Si le Parlement européen et certains États membres ont mené des expérimentations dans le cadre de cette approche, les pratiques varient fortement au sein de l'Union. Dans certains pays, la budgétisation participative est bien établie et s'intègre dans les structures de gouvernance, tandis que dans d'autres, elle demeure marginale. Ce paysage très contrasté, en particulier au niveau infranational, témoigne de l'insigne nécessité d'adopter une approche globale et intégrée de la transparence budgétaire et de la budgétisation participative dans l'ensemble de l'Union, de sorte à conforter la participation du public, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans les processus budgétaires.

2.6. Il importe de distinguer les différents échelons de budgétisation participative, du niveau local au niveau européen. L'extension de ces pratiques confère au CESE et à la société civile organisée un rôle déterminant pour garantir une participation effective et inclusive. Leur expertise et leurs réseaux en place peuvent aider à combler le fossé qui sépare les citoyens des processus de prise de décision à l'échelon de l'Union européenne. À ce dernier échelon, le CESE devrait servir de levier pour permettre à ces organisations de concevoir des modèles qui encouragent une large participation utile, tout en préservant l'intégrité du processus.

3. **Observations et recommandations générales**

3.1. Au vu des défis auxquels sont confrontées les institutions démocratiques dans toute l'Europe, les initiatives en matière de transparence et de participation offrent l'occasion de rétablir la confiance. Le CESE, en sa qualité de pont entre la société civile et les institutions de l'Union européenne, peut jouer un rôle central dans ce processus. En faisant participer activement la société civile organisée aux débats budgétaires et en montrant clairement la manière dont sa contribution informe les décisions, il est possible de susciter une Union européenne plus inclusive et plus réactive.

3.2. Le Comité plaide en faveur de l'élaboration d'un cadre commun pour la transparence budgétaire pour tous les programmes financés par le CFP, quel qu'en soit le niveau de gestion. Un tel cadre pourrait aider à garantir que tous les États membres de l'Union européenne disposent de normes et de lignes directrices similaires en matière de transparence budgétaire. Ce qui contribuerait à conforter la transparence et l'obligation de rendre des comptes en matière de dépenses publiques et à réduire le risque d'évasion fiscale et de corruption.

3.3. La plus récente «Enquête sur le budget ouvert» publiée en 2023 met en avant l'insuffisance dans l'ensemble de l'Union des cadres législatifs et des mécanismes de surveillance en matière de transparence budgétaire et de budgétisation participative. Le Comité recommande d'établir par la voie législative des normes uniformes à l'échelle de l'Union et d'assurer la cohérence en matière de transparence, quel que soit le lieu où les fonds européens sont dépensés. Il préconise également de donner aux institutions budgétaires indépendantes en place les moyens de superviser et de vérifier les finances publiques, plutôt que de créer des couches supplémentaires de bureaucratie. Il convient d'adapter ces mesures aux différentes étapes de la procédure budgétaire, à savoir la planification, l'exécution et l'audit, dont chacune appelle des approches participatives distinctes. Pour chacune de ces étapes, le CESE recommande de concevoir des boîtes à outils spécifiques de manière à s'assurer d'une participation effective des citoyens tout au long du cycle budgétaire. Ces mesures visent à remédier aux disparités qui se manifestent actuellement entre les États de l'Union dans leurs pratiques en matière de transparence, et à conforter dans l'ensemble l'obligation de rendre des comptes dans le domaine budgétaire.

([1]) Cohesiondata.
([2]) Kohesio.
([3]) Tableau de bord de la reprise et de la résilience.

3.4. Il est essentiel d'accroître la participation du public à l'établissement du budget afin de faire de la transparence une réalité. La budgétisation participative est un outil puissant qui peut accroître la transparence et la responsabilité en matière de dépenses publiques. L'Union pourrait encourager un plus grand nombre d'États membres à adopter une budgétisation participative et apporter un soutien à ceux qui la mettent déjà en œuvre.

3.5. Afin de remédier au problème de la complexité des budgets de l'Union européenne, que peinent à comprendre aussi bien les citoyens que les spécialistes, il convient de s'efforcer de simplifier et de clarifier les informations budgétaires. Il pourrait s'agir, selon une approche conviviale, de résumer les données budgétaires et de les présenter sous une forme agréable à l'œil, ainsi que de fournir des ressources éducatives pour aider les citoyens à mieux comprendre les finances de l'Union européenne. Le CESE recommande de renvoyer systématiquement à des ressources concernant le financement et la transparence du budget de l'Union sur des sites qui présentent en détail la manière dont les citoyens et les entreprises peuvent utiliser les fonds de l'Union, idéalement au moyen de foires aux questions, de boîtes à outils et d'autres formats d'un accès aisé.

3.6. Le CESE propose de mettre au point une plateforme numérique pour la transparence budgétaire afin de conforter l'obligation de rendre des comptes en matière de dépense des deniers publics. Cette plateforme conviviale embrasserait les activités existantes et procurerait un accès en temps réel aux données budgétaires, aux détails des marchés publics et aux résultats des projets. Grâce à sa coopération avec les organisations de technologie civique, la société civile et des partenaires du secteur privé, cette plateforme pourrait tirer parti de leur expertise pour créer des outils attrayants et efficaces. Afin de réduire au minimum la charge administrative, elle devrait puiser directement dans les données des systèmes existants, plutôt que d'exiger des rapports supplémentaires des États membres. Une telle plateforme permettrait d'améliorer sensiblement l'accès du public aux informations financières de l'Union et la compréhension qu'il en a.

3.7. Pour que ces outils produisent des effets, la participation des parties prenantes est essentielle. L'Union européenne pourrait encourager l'engagement des parties prenantes en offrant aux citoyens et aux organisations de la société civile la possibilité de participer au processus budgétaire et de contribuer aux politiques budgétaires. Une telle démarche devrait compléter les procédures officielles de consultation des organisations représentatives de la société civile, et non s'y substituer. La participation de la société civile organisée devrait constituer la condition minimale pour établir les priorités budgétaires.

3.8. La formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires, à tous les niveaux qui gèrent les fonds provenant du CFP, ainsi que des organisations de la société civile, pourraient contribuer à accroître la transparence et conforter l'obligation de rendre des comptes en matière budgétaire. L'Union pourrait proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités afin d'aider les fonctionnaires et les organisations de la société civile à comprendre l'importance de la transparence budgétaire et la manière de la mettre en œuvre efficacement.

3.9. Le faible niveau de sensibilisation et d'engagement des citoyens constitue un obstacle important à la réalisation effective de la transparence budgétaire et de la budgétisation participative. De nombreuses personnes ne sont pas informées de leur droit de participer ou de la manière d'accéder aux informations budgétaires. Il conviendrait d'apporter un soutien important au titre de chaque grand fonds pour mettre en œuvre des campagnes globales d'éducation et de sensibilisation en collaboration avec la société civile, ainsi que des programmes de renforcement des capacités à l'intention des agents de l'État et des fonctionnaires publics en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de transparence et d'engagement des citoyens. Ces campagnes devraient cibler non seulement les citoyens mais aussi les entreprises, et tenir ainsi compte de leur rôle en tant qu'acteurs clés des réalités économiques d'ensemble de l'Union européenne.

3.10. L'Union devrait donner la priorité à la participation des jeunes aux processus de budgétisation participative, puisqu'ils sont les futurs acteurs et décideurs. Cet objectif peut être atteint en développant des plateformes et des outils numériques pour la budgétisation participative sous une forme adaptée aux jeunes, en menant des campagnes de communication et de sensibilisation ciblées pour informer et mobiliser les jeunes et en œuvrant de concert avec les organisations de jeunesse et les établissements d'enseignement pour faire progresser la participation des jeunes. Une mesure concrète consisterait pour l'Union européenne à envisager de piloter un programme en vertu duquel les jeunes, par le truchement de leurs organisations, décident d'un faible pourcentage d'un budget qui les concerne.

4. **Observations et recommandations particulières**

4.1. S'il existe de nombreux outils innovants en matière de transparence budgétaire et de budgétisation participative, ils sont souvent éparpillés et ne font pas l'objet d'une large appropriation au sein de l'UE. Il est nécessaire de renforcer la coordination et le soutien des initiatives en matière de technologie civique («civic tech»). Cet objectif peut être atteint au moyen d'événements réunissant des experts des technologies, des agents de l'État et la société civile afin de trouver des solutions en matière de transparence budgétaire et d'engagement du public. Dans le même temps, des plateformes existantes au niveau des États membres ou de l'UE, telles que opencoesione.it ([4]) et cohesiondata.ec.europa.eu ([5]), pourraient et devraient devenir des pratiques courantes.

([4]) OpenCoesione.
([5]) Cohesiondata.

4.2. De nombreux gouvernements n'utilisent pas pleinement l'analyse des données et l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer la transparence budgétaire et la budgétisation participative. Ces technologies peuvent fournir des informations plus approfondies sur les données budgétaires et améliorer la prise de décision. Compte tenu de la nécessité de prendre de nouvelles mesures en vue d'un pacte numérique, ce domaine devrait être l'un des premiers à intégrer l'analyse avancée des données et l'IA. L'analyse des données peut être utilisée pour fournir des informations sur les schémas de dépenses, prévoir les résultats budgétaires et recenser les problèmes potentiels. Les outils fondés sur l'IA peuvent être utilisés pour analyser de grands ensembles de données, détecter les anomalies et suggérer des améliorations dans les allocations budgétaires.

4.3. La collaboration transfrontière et le partage des connaissances entre les États membres de l'Union en matière de transparence budgétaire et de budgétisation participative demeurent restreints. Le CESE préconise d'accroître les possibilités d'une telle collaboration dans le cadre des programmes financés par le CFP, au moyen d'initiatives menées à l'échelle de l'Union ou de partenariats régionaux. Ces mesures devraient faciliter les échanges de bonnes pratiques et l'élaboration de solutions conjointes aux défis communs en matière de transparence. Il convient de s'attacher tout particulièrement à favoriser les collaborations transfrontières entre les organisations de jeunesse et les jeunes responsables politiques dans ce domaine, et de veiller à faire participer activement les générations qui viennent pour faire progresser la transparence budgétaire et la budgétisation participative dans l'ensemble de l'Union européenne.

4.4. Le CESE relève que nombre des initiatives en matière de transparence et de budgétisation participative manquent de mécanismes solides d'évaluation et de contrôle, ce qui rend difficile l'appréciation de leur efficacité et des améliorations nécessaires. Pour y remédier, il recommande de mettre en place des cadres exhaustifs de supervision qui prévoient de procéder régulièrement à des analyses d'impact et de disposer de canaux pour recueillir un retour d'information auprès du public. Ces mesures permettraient de favoriser l'amélioration permanente de ces initiatives et de s'assurer ce faisant de manière continue de leur efficacité et de leur réactivité. Le CESE met en relief la place éminente que tiennent la Cour des comptes européenne et la procédure de décharge s'agissant de faire valoir l'obligation de rendre des comptes en matière budgétaire, et il recommande de porter une attention plus aiguë à ce processus et d'en améliorer le caractère accessible dans l'idée de renforcer la transparence budgétaire.

Intégrer les principaux angles politiques de l'Union européenne

4.5. Le CFP fixe les priorités à long terme de l'Union européenne en matière de dépenses et les moyens qui leur sont alloués; il agit à la fois comme une contrainte et comme un facilitateur dans le domaine de la transparence budgétaire et de la budgétisation participative. Le Comité préconise d'aligner les outils de transparence budgétaire sur les priorités stratégiques du CFP et de se servir de ce dernier à titre de principal cadre pour appliquer ces principes. Cet alignement pourrait contribuer à garantir le financement et le soutien institutionnel de ces initiatives en matière de transparence, tout en faisant en sorte que le prochain CFP applique le plus haut degré possible de transparence et de participation. Le CESE met en relief toute l'importance d'associer la société civile organisée aux préparatifs du CFP, par la voie de consultations structurées à l'image de celles utilisées au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

4.6. La politique de cohésion, qui est essentielle pour réduire les disparités entre les régions, est sous étroite surveillance, dans le contexte d'une montée du populisme et des critiques à l'égard de la bureaucratie de l'Union. Le Comité estime que renforcer la transparence et les pratiques participatives pourrait conforter la place qu'occupe la politique de cohésion au sein du CFP. Il s'agit notamment de veiller à une allocation transparente des fonds de cohésion à l'aide de critères clairs et de rapports publics sur les résultats, tout en intégrant par ailleurs les procédures de budgétisation participative dans les décisions de financement. Faire participer les populations locales à la décision sur la manière dont les fonds sont dépensés permettrait à l'Union de susciter une meilleure compréhension de la politique de cohésion et un soutien accru en sa faveur, et ce faisant, d'en contredire les critiques et d'en renforcer l'importance pour lutter contre les inégalités régionales. Le CESE constate qu'il est nécessaire pour la mise en œuvre de la budgétisation participative de prendre en compte les degrés variés de décentralisation qui prévalent d'un État membre à l'autre. Les approches adoptées devraient être suffisamment souples pour s'adapter à ces différences, tout en continuant de faire avancer la transparence et l'engagement des citoyens à tous les échelons de gouvernement.

4.7. L'adhésion possible de l'Ukraine, de la Moldavie et des pays des Balkans occidentaux à l'horizon 2030 aura une incidence significative sur le paysage financier de l'Union européenne. Le Comité plaide en faveur des pratiques de transparence budgétaire pour préparer cet élargissement, en incitant les pays candidats à adopter les normes de l'Union en matière de transparence budgétaire et de budgétisation participative. Il convient de procéder aux ajustements du CFP et de la politique de cohésion de manière transparente, avec la contribution de la société civile, pour répondre aux besoins financiers des futurs nouveaux États membres. En outre, associer activement les jeunes des pays candidats à ces discussions peut favoriser une culture de transparence parmi la prochaine génération de dirigeants, et assurer ce faisant une intégration sans heurts et un engagement pérenne à respecter ces principes.

4.8. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a accru le besoin d'indépendance énergétique et, partant, la nécessité de prendre des décisions potentiellement contraires aux engagements pris dans le cadre du pacte vert. Le CESE fait valoir qu'une budgétisation transparente peut aider à trouver un équilibre entre ces priorités concurrentes. L'Union européenne doit communiquer en toute clarté sur la manière dont elle entend réaliser ses objectifs tant en matière d'indépendance énergétique que de pacte vert, et s'assurer de faire participer le grand public à ces décisions déterminantes. Les investissements dans les infrastructures énergétiques devraient être transparents et alignés sur les objectifs de durabilité à long terme et tenir compte des contributions des organisations de jeunesse et des militants pour le climat sur les investissements durables et les pratiques de budgétisation.

4.9. Le rapport d'Enrico Letta intitulé «Much more than a market» («Bien plus qu'un marché») met en avant l'importance de maintenir la compétitivité de l'Union grâce à l'innovation, la productivité et la stabilité économique. Pour atteindre ces objectifs, des politiques et des pratiques budgétaires transparentes sont essentielles. Le CESE préconise d'allouer de manière transparente les fonds pour l'innovation et de recourir à la budgétisation participative pour la prise de décision économique. Une telle approche est susceptible de conforter la compréhension et le soutien du public pour les initiatives en faveur de la compétitivité, tout en accroissant la légitimité et l'efficacité des politiques menées à cet effet. Le CESE prend également acte des vues complémentaires que fait valoir le rapport de Mario Draghi sur la compétitivité de l'Union européenne, lequel met derechef l'accent sur la nécessité d'une allocation transparente et efficace des ressources pour stimuler la résilience économique de l'Union et sa capacité à innover.

4.10. Lors de la mise en œuvre de la budgétisation participative, il est essentiel de tirer parti de la sagesse collective des organisations de la société civile. Ces groupes, du fait de leur compréhension approfondie des besoins de la société, peuvent contribuer à mettre en balance les revendications à court terme et les investissements à long terme. Le CESE peut favoriser le dialogue entre les diverses parties prenantes et garantir ce faisant que les processus participatifs tirent profit d'une vaste palette de points de vue et d'expertise. Pour s'assurer que ces processus ne cessent de s'améliorer et ne perdent rien de leur efficacité, il sera essentiel de les évaluer à intervalles réguliers en tenant compte de la contribution des organisations qui y participent.

Bruxelles, le 23 octobre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE